

MAIRIE DE DEVECEY
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 11 AVRIL 2022

Présent(e)s : Michel JASSEY, Bertrand BOUILLON, Anna CHEVRAUX, Simon DENYS, Brigitte CRETIN (arrivée à 19h10), David HUET, Françoise IMMEL (arrivée à 19h33), Gérard MONNIEN, Alexandre OUDIN, Benoit ROBERT (en visioconférence), Françoise ROLLET (arrivée 19h18).

Absents et excusés : Aurélie BOURIAT, Morgane LUCASSELI-COQUILLON, Philippe LEGRAND.

Pouvoirs : Aurélie BOURIAT à Alexandre OUDIN
Brigitte CRETIN à Bertrand BOUILLON (jusqu'à 19h10)
Morgane LUCASSELI-COQUILLON à Anna CHEVRAUX
Françoise ROLLET à Gérard MONNIEN (jusqu'à 19h18)
Philippe LEGRAND à Michel JASSEY

Secrétaire de séance : Bertrand BOUILLON

Une minute de silence a été respectée en hommage à Jacqueline TEYSSIER (rescapée du camp de concentration d'Auschwitz) et Vincent JACQUET (**ancien habitant de Devecey, Président de l'Association des Parents d'élèves et cycliste international**).

Ordre du jour :

- Validation du compte-rendu du conseil municipal du 21 mars 2022.
- Vote du compte de gestion 2021
- Vote du compte administratif 2021
- Affectation du résultat 2021
- Vote du taux des taxes 2022
- Approbation du budget primitif 2022
- Taxe sur la consommation électrique SYDED
- CCAS : désignation des membres non élus

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 21 mars 2022 à l'unanimité .

1- Vote du compte de gestion 2021

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve par 12 voix pour et 3 abstentions, le compte de gestion de l'année 2021 du Trésorier comptable de la commune.

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
RECETTES			
Prévisions budgétaires	488 895,65	2 054 664,66	2 543 560,31
Titres de recettes émis	238 803,32	1 370 387,29	1 609 190,61
Réduction de titres	0.00	13 681,05	13 681,05
Recettes nettes	238 803,32	1 356 706,24	1 595 509,56
DEPENSES			
Prévisions budgétaires	488 895,65	2 054 664,66	2 543 560,31
Mandats émis	374 175,25	1 175 905,67	1 550 080,92
Annulation de mandats	0.00	6 067,04	6 067,04
Dépenses nettes	374 175,25	1 169 838,63	1 544 013,88
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent		186 867,61	51 495,68
Déficit	135 371,93		

2- Vote du compte administratif 2021

En l'absence de Monsieur le maire pour le vote du compte administratif, Gérard MONNIEN est désigné, à l'unanimité, Président de séance.

Dépenses de fonctionnement	1 169 838,63
Recettes de fonctionnement	1 356 706,24
Dépenses d'investissement	374 175,25
Recettes d'investissement	238 803,32
Excédent de l'exercice	51 495,68

Après présentation de la situation financière au 31 décembre 2021 et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve par 10 voix pour et 3 abstentions, le compte administratif 2021 de la commune.

3- Affectation du résultat 2021

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'arrêté les résultats définitifs du compte administratif 2021 du budget primitif de la commune suit :

Excédent cumulé en fonctionnement de :	899 033,56 €
Déficit cumulé en investissement :	- 30 830,23 €
Report des restes à réaliser :	
Dépenses	- 67 262,99 €
Recettes	4 668,30 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter les résultats suivants :

Compte 001 ID :	30 830.23 €
Compte 1068 IR :	93 424.92 €

Compte 002 FR : 805 608.64 €

Vote : 11 voix pour et 3 abstentions.

4- Vote du taux des taxes 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'augmenter d'un point le taux des taxes pour l'année 2022 :

Taxe sur foncier bâti : 36.29 %
 Taxe sur foncier non bâti : 22.93 %

Vote : à l'unanimité.

5- Approbation du budget primitif 2022

Monsieur le maire présente le budget primitif 2022 :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	2 031 011.64 €	906 306.62 €
Recettes	2 031 011.64 €	906 306.62 €

Sur proposition de monsieur le maire, et après délibération, les membres du conseil municipal approuvent le budget primitif 2022 par 12 voix pour et 3 voix contre.

6- Taxe sur la consommation d'électricité SYDED

Le Comité Syndical du SYDED, lors de ses séances du 2 avril 2021 et du 17 décembre 2021, a délibéré pour prendre les décisions suivantes :

- Appliquer à la Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE) perçue en sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, le coefficient multiplicateur de 8,5 à compter du 1er janvier 2022, sur le territoire de ses communes membres, dont la population total recensée par l'INSEE est inférieure ou égale à 2 000 habitants ;
- Reverser à toutes ses communes membres en lieu et place desquelles il perçoit la Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE), une fraction égale à 25 % du montant de taxe perçue sur leur territoire respectif, sous réserve que ces communes prennent une délibération concordante à celle du SYDED, et ce avant le 1er juillet pour application au 1er janvier de l'année suivante.

Considérant les décisions du SYDED et conformément aux dispositions prévues au dernier alinéa de l'article L.5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le conseil, après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, décide :

- d'accepter le reversement par le SYDED à la commune, d'une fraction également à 25 % du montant de la Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE) perçue sur le territoire de la commune, et ce à compter du 1er janvier 2023 ;
- de donner délégation au maire pour prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Vote : à l'unanimité

7- CCAS : désignation des membres non élus

Monsieur le maire évoque son départ de la fonction de maire le 16 avril prochain et propose d'ajourner ce point. Le point pourra être débattu avec son successeur.

Vote : 11 voix pour et 4 voix contre.

Clôture de la séance à : 19h57.

ETAT DES DELIBERATIONS PRISES LORS DE LA SEANCE

- 2022-15 : Vote du compte de gestion 2021
- 2022-16 : Vote du compte administratif 2021
- 2022-17 : Affectation du résultat 2021
- 2022-18 : Vote du taux des taxes 2022
- 2022-19 : Approbation du budget primitif 2022
- 2022-20 : Taxe sur la consommation électrique SYDED